

M. ARMSTRONG (président).—J'ai reçu un autre télégramme de la Steel Co. of Canada, de Hamilton, Ont. Il se lit comme suit :

HAMILTON, ONT., 18 mai 1914.

Au président du comité parlementaire,
Chambre des Communes, Ottawa, Ont.

On nous informe à l'instant que le comité étudiera demain la question de subordonner les navires à la Loi des chemins de fer. Nous tenons à protester de toutes nos forces contre l'adoption d'une mesure quelconque avant qu'on nous ait permis de nous faire entendre, attendu que cette question a pour nous un intérêt vital, relativement à la concurrence avec les chemins de fer de Buffalo, Cleveland, Chicago, etc. Serions enchantés de comparaître lorsque nous y serons invités; mais devons avoir quelque délai pour préparer notre cause.

STEEL COMPANY OF CANADA.

M. ARMSTRONG (président).—J'ai aussi par devers moi la lettre suivante de Son Honneur le juge Snider, de Hamilton, Ont. :

28 avril 1914.

CHER MONSIEUR STEWART.—Mon attention a été attirée sur une disposition du projet de Loi des chemins de fer, qui fera du juge de la cour de comté le seul arbitre de tous les cas d'arbitrage se produisant dans son comté, et ce sans honoraires et sans augmentation de traitement. A l'heure actuelle, comme vous le savez, lorsque les parties intéressées choisissent un juge pour agir comme arbitre, il est rémunéré pour ses services—les arbitrages ne relevant point de la cour de comté et n'étant point compris dans les devoirs pour l'accomplissement desquels nous recevons notre salaire. Cette disposition serait des plus injustes. Je vous écris pour vous prier d'étudier la question et d'avoir la main à ce que les juges des cours de comté ne soient point traités aussi injustement.

Votre tout dévoué,

COLIN G. SNIDER.

A M. T. J. STEWART, député,
Chambre des Communes, Ottawa.

M. ARMSTRONG (président).—Je me rends compte que les représentants des transports maritimes sont ici, ce matin.

M. FRANCIS KING (procureur de la Dominion Marine Association).—Nous sommes ici, monsieur le président.

M. ARMSTRONG (président).—Peut-être ferais-je mieux de ne pas prendre le temps du comité à lui faire d'autres communications maintenant, si nous voulons entendre ces messieurs à présent. Lorsqu'ils auront fini, nous continuerons à prendre connaissance de ces communications.

M. FRANCIS KING.—Je comparais comme procureur de la Dominion Marine Association. Cette association comprend pratiquement tous les vaisseaux faisant du service dans les eaux intérieures depuis Montréal jusqu'à Fort-William, sur les Grands lacs, le fleuve Saint-Laurent et les cours d'eau tributaires, y compris les voies latérales telles que celles de Muskoka et Huntsville, Lac-des-Baies, etc., etc. Si vous le permettez, je vais vous donner les noms des messieurs qui m'accompagnent ici et qui se proposent de vous adresser la parole plus longuement que je me propose de le faire moi-même; ces messieurs sont tous membres de l'exécutif de la Dominion Marine Association: M. Lawrence Henderson, directeur-gérant de la Montreal Transportation Co., de Montréal, est le président de la Dominion Marine Association, et exprimera les vues de